

The House resumed debate on the motion of Mr. Anawak, seconded by Mr. Nault,—That, in the opinion of this House, the government should consider developing special initiatives, in consultation with Aboriginal peoples, to respond to the serious employment, education and health needs of Aboriginal youth.—(*Private Members' Business M-441*)

And debate continuing;

The time provided for consideration of Private Members' Business having expired, pursuant to Standing Order 93, the Order was dropped to the bottom of the list of the order of precedence on the *Order Paper*.

MESSAGE FROM THE SENATE

A Message was received from the Senate in relation to Bill C-21, An Act to amend the Unemployment Insurance Act and the Employment and Immigration Department and Commission Act, as follows:

ORDERED,—That the Clerk do carry this Bill back to the House of Commons and acquaint that House that the Senate do concur in the amendments made by the House of Commons to its amendments 1 and 4(b); and that the Senate do insist upon its amendments 2(a), (b) and (c); 3(a) and (b); 4(c) and (d); 5(a) and (b); 6; 7; 8; and 9.

PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 6.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 38(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

The following paper having been deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table pursuant to Standing Order 32(1), namely:

By Mr. Bouchard (Lac-Saint-Jean), a Member of the Queen's Privy Council,—Report of Operations under the International River Improvements Act for the year 1989, pursuant to section 10 of the International River Improvements Act, Chapter I-20, Revised Statutes of Canada, 1985. (English and French)—Sessional Paper No. 342-1/168. (*Pursuant to Standing Order 32(5) permanently referred to the Standing Committee on Forestry and Fisheries*).

By the Examiner of Petitions for Private Bills,—Fourth Report, as follows:

Pursuant to Standing Order 133(2), the Examiner of Petitions for Private Bills has the honour to report that the following petitioner has complied with the requirements of Standing Order 130:

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Anawak, appuyé par M. Nault,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.—(*Affaires émanant des députés M-441*)

Le débat se poursuit.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est expirée et, conformément à l'article 93 du Règlement, ladite motion est reportée au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

MESSAGE DU SÉNAT

Le Sénat transmet un message à la Chambre des communes relatif au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont voici le texte:

ORDONNÉ,—Que le Greffier reporte ce projet de loi à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat agréé les amendements apportés par les Communes à ses amendements 1 et 4b); et que le Sénat insiste sur ses amendements 2 a), b) et c); 3a) et b); 4c) et d); 5a) et b); 6, 7, 8 et 9.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À dix-huit heures, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée conformément à l'article 38(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément à l'article 32(1) du Règlement, savoir:

Par M. Bouchard (Lac-Saint-Jean), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport sur l'activité découlant de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour l'année 1989, conformément à l'article 10 de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux chapitre I-20, Lois révisées du Canada (1985). (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 342-1/168. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent des forêts et des pêches conformément à l'article 32(5) du Règlement*).

Par l'Examineur des pétitions introductives de projets de loi privés,—Quatrième rapport, ainsi qu'il suit:

Conformément au paragraphe 2 de l'article 133 du Règlement, l'Examineur des pétitions introductives de projets de loi d'intérêt privé a l'honneur de faire connaître que le requérant suivant a observé les dispositions de l'article 130 du Règlement: